

## **CAPN des Bibliothécaires assistants spécialisés**

**10 novembre 2016**

### **Pour une meilleure reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle des agents**

Les commissaires paritaires BAS réunis ce jour regrettent que trop de collègues ayant atteint un échelon élevé dans leur grade ne soient pas proposés au tableau d'avancement dans de nombreux établissements.

Il est inadmissible que tant de collègues puissent arriver à l'âge de la retraite sans avoir pu bénéficier d'une juste reconnaissance de leur expérience professionnelle et de leur implication dans leur travail.

En nous appuyant sur l'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations - Avenir de la fonction publique (PPCR) qui affirme entre autres que « *Le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories, sera mis en œuvre et servira à la fixation des taux d'avancement.* » nous demandons à l'administration de faire une démarche vers les établissements pour leur demander de mettre en application ce principe dès la prochaine CAPN.

Nous demandons également une augmentation conséquente du nombre de promotions qui en permettrait une mise en œuvre plus facile.